

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 18 MARS 2021

Délibération n° **DEL2021_03_12****Intitulé : EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITE D'AUZEBOSC - CREATION
D'UN BUDGET ANNEXE***Finances - Finances - Finances*

*

L'an deux mille vingt et un, le dix huit mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Sainte-Marie-des-Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 12 mars 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 12 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 38 Représentés : 2

Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE

Absents :

Madame Stephanie ETIENNE, Monsieur Lionel GAILLARD, Madame Regine HAUZAY, Madame Yvette DUBOC, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS

Absents représentés :

Madame Marie Claude HERANVAL donne pouvoir à Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Charlotte MASSET donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Michael DODELIN est nommé secrétaire de séance.

*

Madame Francoise DENIAU soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

La pression foncière étant très forte sur notre territoire, de nombreuses demandes ont déjà été reçues pour la zone d'activités de Croixmare dont les travaux d'aménagement devraient se dérouler cette année. Il est probable que l'ensemble des terrains soient commercialisés avant même la fin des travaux. Aussi, vu les délais nécessaires à l'aménagement d'une nouvelle zone (5 ans en moyenne), ou de son extension, il est important de commencer dès maintenant un nouveau projet.

A l'issue du protocole transactionnel signé avec les banques permettant la levée les hypothèques grevant le bien, et la résiliation du bail emphytéotique, Yvetot Normandie a pu récupérer la pleine propriété du site « E' Caux Centre » comprenant 3 bâtiments sur une surface totale de 48 476 m².

Le bâtiment principal a été mis en vente, et une étude de faisabilité a été menée afin de concevoir le schéma d'aménagement de l'extension du parc d'activités d'Auzebosc sur les terrains exploités précédemment par la SCI ANETH (structure porteuse du projet E'Caux Centre) pour alimenter son magasin biologique.

Le bâtiment principal étant en passe d'être repris, une consultation pour retenir le maître d'œuvre en charge de l'aménagement de l'extension du Parc d'activités a été lancée. Le bureau d'étude Etudis Aménagement a été retenu. Les études d'avant projet vont pouvoir commencer sur la base de l'étude de faisabilité préalablement réalisée.

L'extension du Parc d'activité d'Auzebosc est prévue sur une surface d'environ 31 751m² (site comprenant le bâtiment principal et annexe d'E'Caux Centre déduits) et prévoit la création d'une dizaine de parcelles.

L'instruction budgétaire et comptable M14 dispose que les collectivités territoriales et les EPCI qui sont amenés à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M14 qui regroupera les écritures comptables de cette opération d'aménagement.

La création de ce budget permettra le suivi de la situation financière de cette opération et de :

- dégager ses propres résultats ;
- décrire les mouvements financiers qui s'opèrent entre le budget principal et ce budget annexe, avec notamment le transfert du patrimoine et la réaffectation des dépenses déjà engagées.
- faciliter la mise en œuvre des obligations fiscales (TVA).

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

considérant le rapport présenté,

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 09/03/2021

A reçu un avis favorable en Commission Administration générale, finances, fiscalité et délégation de service public du 18/02/2021

Article unique – D'approuver la création d'un budget annexe dénommé « Zone Auzebosc extension », soumis à la comptabilité M14.

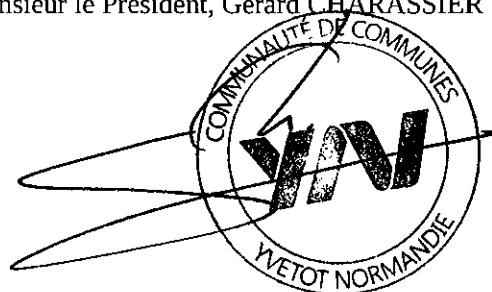
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

SLO

ID : 076-247600620-20210318-DEL20210312-DE